

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 17 AOÛT 2009, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 18 h 10

PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mme. Andrea Charon, Conseillère juridique, Service des ressources humaines, greffière adjointe, agissant à titre de secrétaire de réunion

À 18 h 10, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ LA SUSPENSION DE LA SÉANCE AFIN DE PRÉSIDER LE COMITÉ PLÉNIER.

À 20 H 30, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ L'OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE.

PROLONGATION DE CONTRAT POUR LA SUPERVISION DE GAINAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC

Ce point a été reporté.

090825

CONTRATS POUR LES BIENS ET SERVICES DE INNOVISION +

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite retenir les services de Innovision + pour les élections municipales 2009;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc, par les présentes, autorise l'octroi de contrats avec Innovision + pour les sommes de 1 945,00 \$ (plus les taxes applicables) et de 20 833,25 \$ (plus les taxes applicables) pour un montant total de 22 778,25 \$ (plus les taxes applicables);

QUE le certificat du trésorier n° TC09-0118 a été émis le 14 août 2009, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites, le montant requis devant être prélevé à même le fonds de roulement. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**À 20 H 40, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT
LEVÉE.**

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

ANDREA CHARON
GREFFIÈRE ADJOINTE